



149507 - La durée du temp de présentation des condoléances

question

Le temps de présentation des condoléances dure habituellement chez nous plus de trois jours en raison de la longue distance à parcourir et du fait que certains peuvent n'être au cours du décès que tardivement ou plus de trois jours après.Ce qui prolonge la présentations des condoléances à quatre jours. Comment juger cela?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le temps de la présentations des condoléances n'est pas fixée, ni à trois ni à quatre jours.Car les intéressés peuvent n'apprendre le décès qu'après quatre ou cinq jours.. Celui qui veut présetner ses condoléances n'est pas tenu de le faire dans un laps de temps déterminé.Il peut le faire au-delà de trois, de quatre ou de cinq jours après avoir appris l'information. Les trois jours concernent le deuil à observer par toute proche parente du défunt.Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « une femme n'observe le deuil au-delà de trois jours qu'en cas de perte de son époux. »Les proches parentes d'un défunt ne peuvent pas porter son deuil plus de trois jours.

Quant aux condoléances, le temps de leur présentation peut dépasser trois jours. De même le fait pour leurs proches parents et voisins de leur préparer des repas ne se limite pas à trois jours. Si certains le faisaient au-delà de ce délais parce que les éprouvés sont toujours sous le chox, cela ne représente aucun inconvénient. Nous ne sachions pas que cela soumis à une limite fixe.